

ÉTAT DE SITUATION
DES
ÉCOLES LIBRES DU DIOCÈSE

Paroisse de Rosnoën

ÉCOLE DE (Garçons ou Filles) Filles

TENUE PAR (Indiquer la Congrégation) Les Filles de Jésus de Hermaria

1° Depuis quelle époque l'école est-elle établie ? — Par quels moyens a-t-on fait les frais du premier établissement ?

L'école des filles de Jésus de Hermaria a été établie à
Rosnoën en 1828. La maison a été construite aux frais
de M^{lle} Maria de Coulencat, aujourd'hui Madame
de Réals. Elle a fait bâtir sur un terrain lui appartenant

2° Qui est propriétaire de l'immeuble ? — Est-ce une congrégation, un particulier, un certain nombre de personnes formant société civile ? — Citer les titres de propriété.

Monsieur et Madame de Réals sont propriétaires.

3° Si l'immeuble servant d'école est tenu en location : dire au nom de qui le bail est fait, quel en est le prix, quelle en est la durée, à qui appartient l'immeuble : est-ce à un particulier ou à la Fabrique ?

L'immeuble servant d'école est donné gratuitement aux sœurs.

4° Quel est le nombre de Frères ou de Sœurs dirigeant l'école ? — Combien compte-t-elle d'élèves ? — Quelle est la proportion entre les élèves payant la rétribution scolaire et ceux qui sont admis gratuitement ? — L'école a-t-elle des pensionnaires ? — Combien ? — Des chambriers ? — Combien ? — Quelle est leur rétribution aux uns et aux autres ?

Il y a 2 sœurs dirigeant l'école qui compte environ 65 élèves.
L'école est gratuite pour les externes. Les chambrières,
au nombre de 12 à 15, paient chacune 5 f. 40 par mois.
Des pensionnaires que de bien en loin.
La supérieure soigne les malades

5° Quel est le montant des traitements attribués aux Frères ou aux Sœurs, et comment y est-il pourvu ? — Y a-t-il lieu d'améliorer les conditions du contrat devenu onéreux pour les fondateurs et trop avantageux pour la congrégation enseignante, par suite de la prospérité de l'école.

Monsieur et Madame de Réch pourroient au
traitement des sœurs

6° L'école est-elle grevée de dettes ? — Proviennent-elles du premier établissement ou de l'insuffisance des ressources annuelles ? — Comment espère-t-on y pourvoir ?

7° Craint-on, faute de ressources, de voir se fermer l'école ? — Quels moyens prendre pour éviter ce malheur ?

8° S'il n'y a pas d'école libre dans la paroisse, ne prévoit-on pas qu'il soit possible d'en établir une ? — Quelles ressources aurait-on de disponibles pour cette œuvre ? — Aurait-on la pensée de faire l'école pour la paroisse ou pour la région ?